

Séance du lundi 22 mai 2017

Date de la convocation: 15/05/2017

Membres en exercice : 13 *L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel VIELLEDENT,*

Présents : 8 **Présents :** Michel VIELLEDENT, Jean-Louis PEYRE, Brigitte DONNADIEU, Mireille CATHEBRAS, Fortuné MOURGUES, Sandrine PAULET, Dominique ROGER, François SEVAJOLS

Votants : 12 **Représentés :** Guylène PANTEL, Francis SEVAJOL, Olivier LARRIÈRE, Catherine RABIÉ

Excusés :

Absents : Monique FIRMIN

Secrétaire de séance : François SEVAJOLS

Objet : OBSEQUES CIVILES - DE_2017_054

M. le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de mettre à disposition une salle pour les familles qui souhaiteraient organiser des obsèques civiles. En effet, l'association de l'observatoire de la laïcité nous alerte sur le fait que les familles qui ne veulent pas pratiquer une cérémonie religieuse, ne possèdent pas de salle où elles pourraient se retrouver et se recueillir lors des obsèques de leur proche.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la salle du Pavillon gratuitement et uniquement pour les personnes résidant à Ispagnac ou étant enterrées à Ispagnac afin de pouvoir organiser des obsèques civiles.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-- APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle du Pavillon afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement lors d'obsèques civiles.

-- PRECISE que cette mise à disposition se fera et sous réserve de la disponibilité de la salle.

-- CETTE DISPOSITION concerne les personnes résidentes sur Ispagnac ainsi que leurs ascendants et descendants proches, et la famille du défunt inhumé sur Ispagnac.

-- LE PRET sera soumis aux conditions habituelles de location (caution, ménage).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Michel VIELLEDENT
Maire d'Ispagnac

Acte rendu exécutoire le
24 MAI 2017

24 MAI 2017

Et publication ou notification le
PREFECTURE DE LA LOZERE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/05/2017
048-214800757-20170522-DE_2017_054-DE

